

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_12

Convention cadre avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur six communes du territoire

L'Office Français de la biodiversité a lancé en 2023 son 8^{ème} appel à projet pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande y avait candidaté le 22 mars 2023 et a été retenu en octobre 2023.

Un ABC est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour la (les) collectivité(s) territoriale(s) ou la (les) structure(s) intercommunale(s) concernée(s), afin d'améliorer la connaissance et de préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Les résultats de l'ABC peuvent notamment alimenter l'élaboration, la révision, et la mise en œuvre des documents d'urbanisme en donnant du corps aux documents stratégiques de planification.

Le projet comporte plusieurs parties :

- Un recueil de données et des inventaires naturalistes afin d'accroître / compléter la connaissance naturaliste sur le territoire retenu,
- Une phase de valorisation, sensibilisation, animation pour favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques, les acteurs locaux, les scolaires et les habitants...),
- Une implication des acteurs locaux pour construire en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Le territoire visé par ce projet comprend 16 communes du PNR :

- 10 communes sur Caux Seine Agglo ;
- 6 communes sur le territoire d'Yvetot Normandie : Allouville-Bellefosse, Bois-Himont, Auzebosc, Yvetot, Saint-Clair-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline.

La principale finalité est d'aider à la préservation et à la restauration de la biodiversité de ce territoire en utilisant l'échelle communale pour améliorer les connaissances et impliquer les différents usagers (citoyens, élus, associations, scolaires...) en les rendant acteurs directement.

Les démarches engagées dans le cadre de l'ABC permettront de créer une animation locale spécifique pilotée par le Parc avec des partenaires au niveau local ou régional.

Voici le budget prévisionnel du projet :

BILAN FINANCIER				
Nature des dépenses	Montant (€)	Nature des produits	Montant (€)	Taux (%)
Dépenses directes liées au projet		Recettes		
Charges de personnels non permanents	158 000,00	Subventions/ OFB	200 000,00	74,07%
Charges externes, Sous-traitance (prestashopaires)	102 000,00	Autofinancement :	70 000,00	25,93%
dont prestation flore et habitats	78 000,00	fonds propres	30 000,00	11,11%
dont prestation faune (oiseaux, amphibiens, insectes)	22 000,00	dont participation de la Communauté de communes Yvetot Normandie	20 000,00	7,41%
dont achat de données	2 000,00	dont participation de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo	20 000,00	7,41%
Communication	10 000,00			
TOTAL €	270 000,00 €	TOTAL €	270 000,00	100,00%

Le Parc s'engage à :

- Informer régulièrement Yvetot Normandie de l'avancée du projet et associer cette dernière aux instances mises en place pour le suivi du projet ;
- Produire un bilan à mi-parcours auprès de la Communauté de communes ;
- Restituer à Yvetot Normandie l'ensemble des résultats finaux et les mettre à disposition sous format numérique et cartographique.

Yvetot Normandie s'engage à :

- Informer le Parc des actions entreprises sur le territoire des communes rattachées à la Communauté de communes qui entreraient en synergie avec le projet ABC afin d'en mutualiser la mise en œuvre et d'en démultiplier l'efficacité ;
- Apporter ponctuellement son expertise technique ;
- Participer financièrement à l'opération par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € sur 3 ans. Cette subvention sera versée au syndicat Mixte PnrBSN annuellement comme suit :
 - 1er acompte en 2024 : 6 500 €
 - 2ème acompte en 2025 : 6 500 €
 - 3ème acompte et solde en 2026 : 7 000 €

Le Syndicat Mixte du PnrBSN adressera un titre de recette à Yvetot Normandie, en octobre de chaque année, ainsi qu'un bilan technique.

Paraphe : _____

La convention est jointe en annexe.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Energétique du 14 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'approuver la convention avec le PNR des Boucles de la Seine Normande concernant le projet pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale, tel qu'annexée à la présente.
2. – Dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2024 à 2026 du budget principal.
3. – D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231212-DE



Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,

Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND